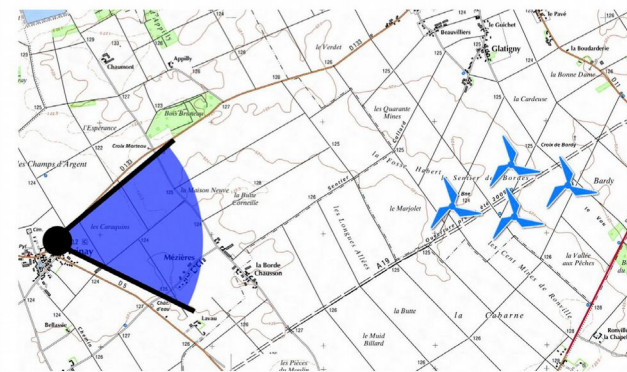
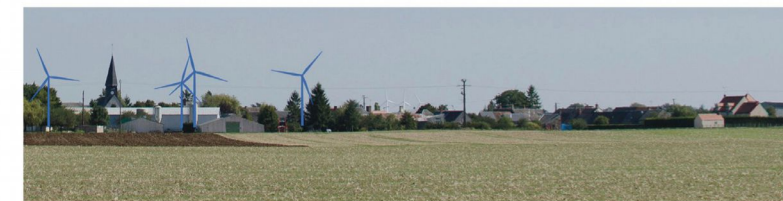
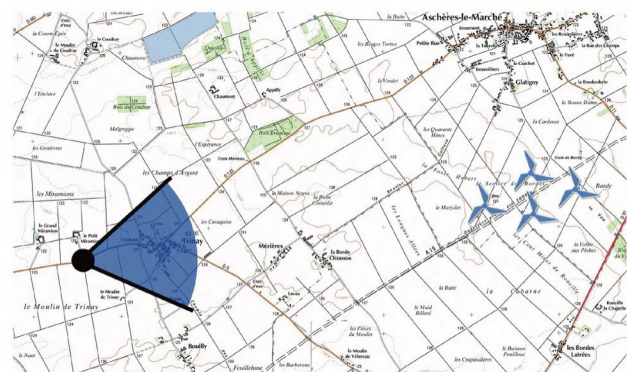


Point de vue n°32N: Distance de l'éolienne la plus proche (E4) : 3,4 km. A la sortie de Trinay (RD5) le projet s'associe à un grand hangar agricole. Il est à l'échelle du paysage et n'altère pas la vue sur la plaine agricole. En arrière-plan le parc de Bazoches surplombe la silhouette du bourg. Le projet laisse échapper le regard à l'infini sans provoquer la saturation visuelle du paysage.



Point de vue n°15: Distance de l'éolienne la plus proche (E4) : 3,6 km. Sortie Nord-Est de Trinay. Le parc éolien compact marque la fin d'une urbanisation linéaire. La silhouette du hameau Mézières prolonge celle de Trinay au premier plan. Les pales du parc de Neuville n'émergent guère au-dessus des toits du hameau de Mézières et semblent prolonger le présent projet. Absence d'effet d'écrasement visuel sur les maisons et absence de saturation visuelle.

Volet « Patrimoine et paysage »



Point de vue N°14: Distance de l'éolienne la plus proche (E4) : 4,6 km. A l'approche Ouest de Trinay, le bourg présente une silhouette compacte groupée autour de son clocher. Le projet se trouve très proche du clocher, mais ce dernier n'émerge guère de la silhouette compacte du bourg et il ne constitue pas un point d'appel évident. La présence de plusieurs arbres filiformes prête à confusion. Toutefois, le projet gêne la visibilité du clocher. Les éoliennes sont à l'échelle des éléments du paysage perçu. Absence d'effet d'écrasement. Le parc éolien de Neuville fait partie du paysage lointain et s'associe au présent projet. Absence d'effet de saturation visuelle.

6.9.2.5. CROTTES-EN-PITHIVERAIS

Le centre-bourg de Crottes-en-Pithiverais se situe à 5,1 km de la première éolienne du parc d'Asnières-le-Marché. Le bourg s'est formé autour de plusieurs carrefours. L'église, la mairie et un espace vert se greffent sur le carrefour central.

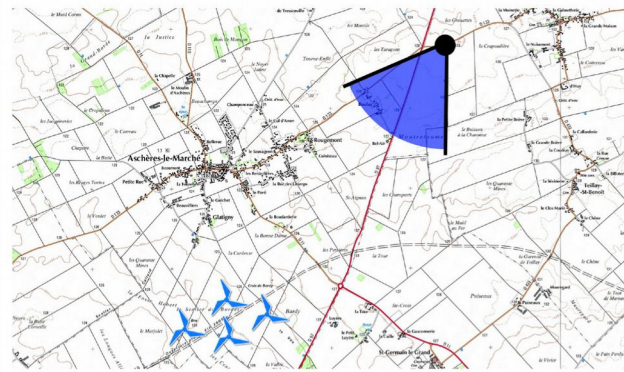
Grâce à la distance d'éloignement, on ne constate pas d'effet d'écrasement visuel sur les maisons par le présent projet. L'implantation traditionnelle du bâti en limite de parcelles, complété par des murs d'enceinte, ferme le champ de vision de l'utilisateur et recadre la vue sur la route. Aucune éolienne n'est visible depuis la route principale. Une saturation du cadre de vie n'est pas ressentie au cœur du bourg, parce que le regard échappe fréquemment aux parcs éoliens en suivant une route sinueuse sans point focal dominant.

En revanche, à chaque sortie de bourg, l'éolien fait partie du paysage. Selon les conditions météorologiques, le bassin éolien du Pithiverais est plus ou moins prégnant. De surcroît, il est partiellement masqué par le relief. Le parc le plus prégnant reste celui de Bazoches-en-Gallerandes qui séduit actuellement par sa composition régulière. Mais le projet d'extension la rend moins ordonnée.

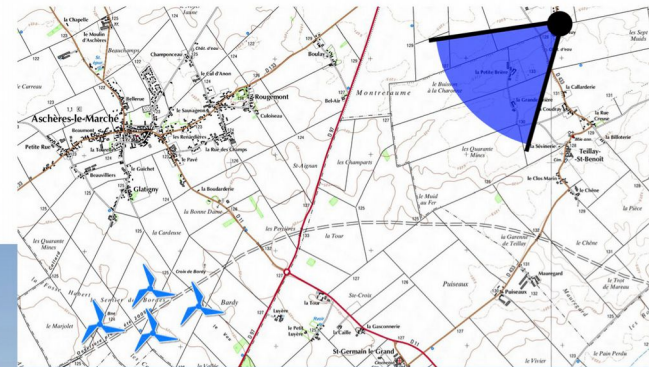
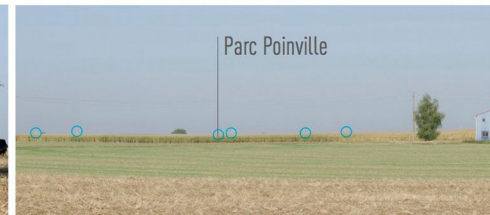
Dans la plupart des sorties, les parcs éoliens se trouvent associés au plateau beauceron ou le regard peut s'échapper à l'horizon. Cependant, à la sortie Sud, le relief et une ferme agricole réduisent la perception de l'horizon. L'éolien est toujours présent sur les seuls secteurs ouverts. De ce fait, une saturation visuelle de l'horizon est constatée à cette sortie de bourg.



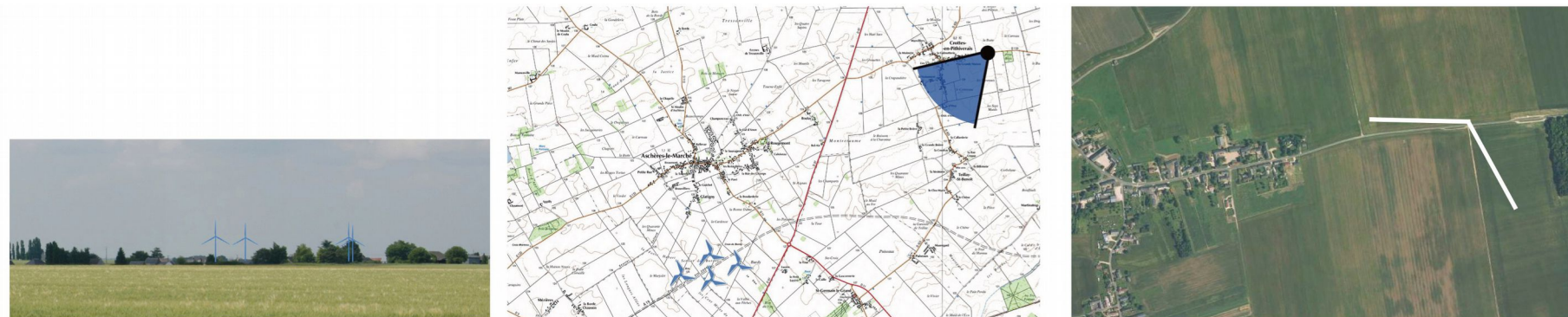
↔ Entrée/sortie du village



Point de vue n°47N: Distance de l'éolienne la plus proche (E1) : 4,0 km. Sortie Ouest du village. La route reliant le village à la RD97 traverse le plateau beauceron sans échelle. Les parcs éoliens de Neuville et d'Aschères sont en même temps visibles dans une vision panoramique de 120°. Cependant, le dernier est plus éloigné et de ce fait moins prégnant. Le regard peut s'échapper dans le lointain.



Point de vue n°39: Distance de l'éolienne la plus proche (E1) : 4,8 km. Sortie Sud du village. Les parcs éoliens d'Aschères et de Neuville sont partiellement masqués par une exploitation agricole isolée. Le parc de Poinville se dresse dans le lointain, au-dessous du champ de maïs. L'éolien est présent à chaque secteur ouvert, de ce fait, on constate une saturation visuelle à cette sortie de bourg. Angle de vue : premier photomontage : 120°, deuxième photomontage 180°.



Point de vue n°43N: Distance de l'éolienne la plus proche (E1) : 5,9 km. A l'approche Est de Crottes-en-Pithiverais, le parc éolien d'Asnières fait écho au parc éolien de Neuville. Associé à la silhouette du bourg, il est peu visible et il ne dépasse guère les éléments du paysage perçu. Ici, le regard peut s'échapper à l'horizon lointain dans un paysage à grande échelle. Absence de saturation visuelle. Angle de vue 120°.

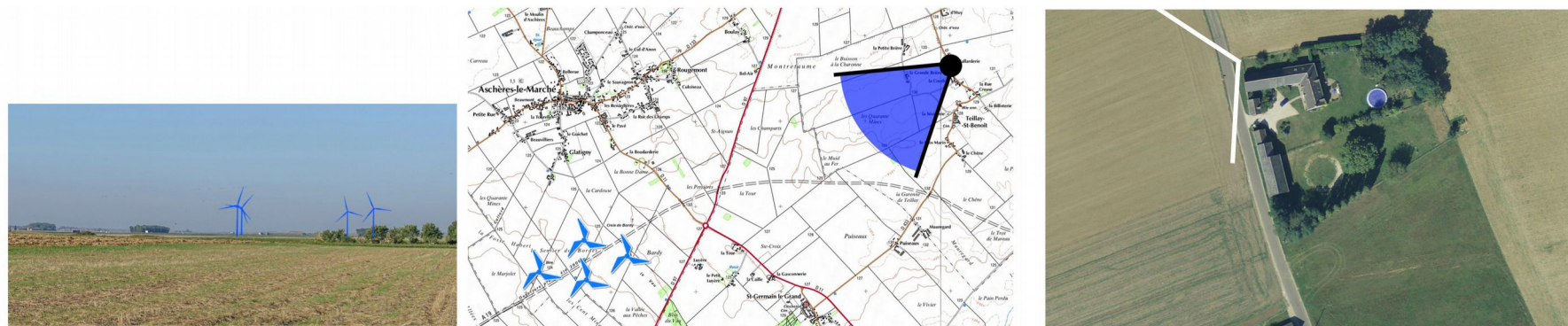
Teillay-St-Benoît (4,2 km entre le centre-bourg et la première éolienne)
L'ancienne commune de Teillay-St-Benoît fait aujourd'hui partie de Crottes-en-Pithiverais (330 habitants). Son urbanisation distendue suit une route sinueuse. L'ancienne mairie et l'église de Teillay-St-Benoît se situent au milieu de la route, en contact direct avec le secteur agricole. Un peu plus au Sud, un îlot végétalisé prolonge l'espace vert de l'église et matérialise une centralité avec un arrêt de bus.

A l'approche Sud du village, les pales de quelques éoliennes du bassin éolien de Pithiviers apparaissent discrètement au-dessus des toits. Malgré la proximité du parc de Bazoches-les-Gallerandes, il est peu visible depuis l'intérieur du village. La plupart des jardins sont densément végétalisés en limite de parcelles, à l'exception de nouvelles constructions à la sortie Sud.

En revanche, on perçoit à chaque sortie de village un parc éolien dans un paysage largement ouvert. Le regard peut toutefois s'échapper à l'horizon. Absence de saturation visuelle.



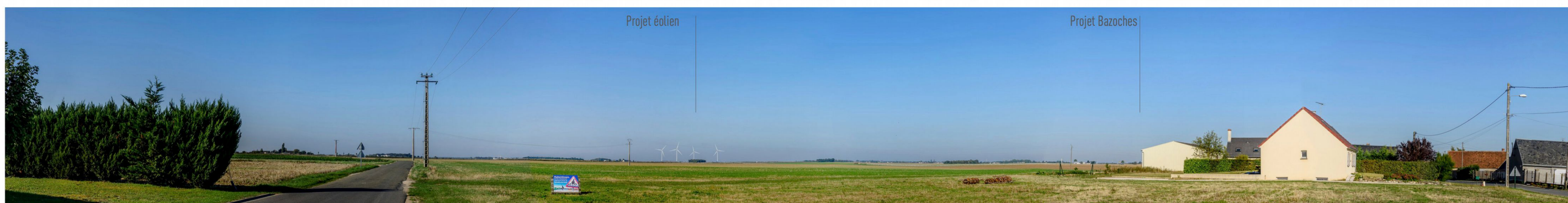
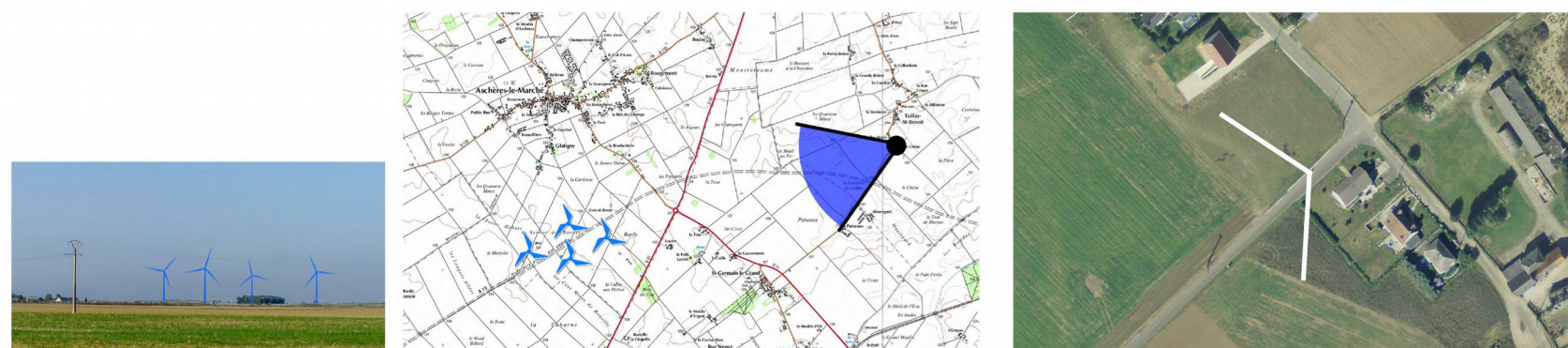
↔ Entrée/sortie du village



Projet éolien

Parc Bazoche

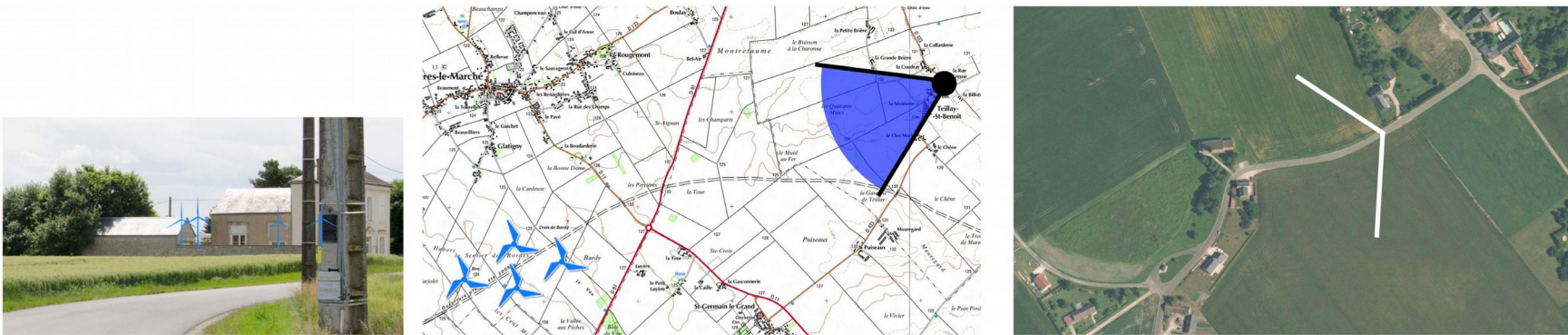
Point de vue n°40: Distance de l'éolienne la plus proche (E1) : 4,4 km. La Callarderie, un hameau de Crottes-en-Pithiverais est proche du hameau de Teillay et de ce fait, il constitue sa sortie de bourg. Les parcs d'Aschères-le-Marché et de Bazoche font partie du paysage lointain sur ce panorama de 180°. La composition irrégulière du parc de Bazoche attire davantage le regard que le parc d'Aschères. En revanche, le regard peut s'échapper dans le lointain ici. Absence de saturation visuelle.



Projet éolien

Projet Bazoche

Point de vue n°41: Distance de l'éolienne la plus proche (E1) : 4,0 km. A la sortie Sud, le parc éolien présente une composition compacte et régulière. Il occupe peu l'horizon et crée un nouveau point d'appel dans un paysage ouvert. Absence de saturation visuelle.



Point de vue n°14N: Distance de l'éolienne la plus proche (E1) : 4,4 km. Le projet éolien n'est guère visible entre les bâtiments. Il n'impacte pas l'église qui n'est pas classée ou inscrite MH. Absence d'effet d'écrasement visuel et de saturation visuelle.

6.9.3. ÉVALUATION SELON LA MÉTHODOLOGIE DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE

6.9.3.1. LA SATURATION VISUELLE DU GRAND PAYSAGE SUR CARTOGRAPHIE

Aucun des 5 villages ne dépasse le seuil de 120° de l'indice d'occupation des horizons. C'est-à-dire qu'une large partie de l'horizon n'est pas concerné par les éoliennes.

L'indice de densité sur les horizons occupés est supérieur au seuil d'alerte (0.10) dans la plupart des cas, mais il exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Deux villages disposent d'un espace de respiration confortable : Trinay et Villereau. L'espace de respiration est réduit pour les autres communes.

D'après la méthodologie proposée par la DREAL Centre Val de Loire le risque de saturation visuelle est avéré si un des trois seuils est dépassé, ce qui est le cas d'Aschères-le-Marché, Crottes-en-Pithiverais et Teillay-St. Benoît.

6.9.3.2. EVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER LOINTAIN

On constate une concurrence visuelle avec le clocher d'Aschères-le-Marché depuis une route des routes qui convergent vers les villages. Dans une moindre mesure le clocher de Trinay est impacté par le projet. Toutefois, le clocher ne constitue pas un repère évident dans la silhouette du village de Trinay.

6.9.3.3. ÉVALUATION DE LA SATURATION VISUELLE DEPUIS L'INTÉRIEUR DU VILLAGE

Aschères-le-Marché se trouve à moins de 2 km du parc éolien. Mais aucune éolienne n'est visible depuis un espace public. La recherche de variantes a retenu une implantation des machines qui évite la perception dans l'axe de la route de Glatigny.

En revanche, les éoliennes à moins de 10 km sont perçues à la plupart des sorties de village. Le seuil de 50 % conseillé dans la méthode est dépassé par les cinq villages.

3 des 5 villages possèdent des chemins entourant partiellement le secteur urbanisé et permettent de faire le tour extérieur du village à pied. Cela offre une vision panoramique du paysage qui risque d'être impacté, notamment sur la commune de Crottes-en-Pithiverais.

6.9.3.4. CONCLUSION

L'analyse concomitante des photomontages et des indices confirment une sensibilité ponctuelle du territoire concerné par une saturation visuelle : à la sortie Sud de Crottes-en-Pithiverais tous les horizons sont occupés par des parcs éoliens. Ailleurs, une saturation visuelle n'est pas ressentie, car il s'agit d'un paysage à grande échelle, où malgré la présence d'éoliennes, les espaces de respiration visuelle restent importants.

Le village d'Aschères-le-Marché constitue par sa forme urbaine en étoile avec un noyau historique dense une particularité. L'étiement Est-Ouest du tissu urbain est très important, ce qui interroge sur sa qualification en tant que « village » et ce qui le rend moins sensible à la notion d'encerclement que l'on pourrait en déduire à partir des indices.

Du point de vue d'un voyageur, l'éolien constitue un nouveau repère dans ce paysage ouvert et il fait d'ores et déjà partie du nouveau paysage beauceron. Le présent projet constitue une forme compacte qui encombre peu l'horizon.

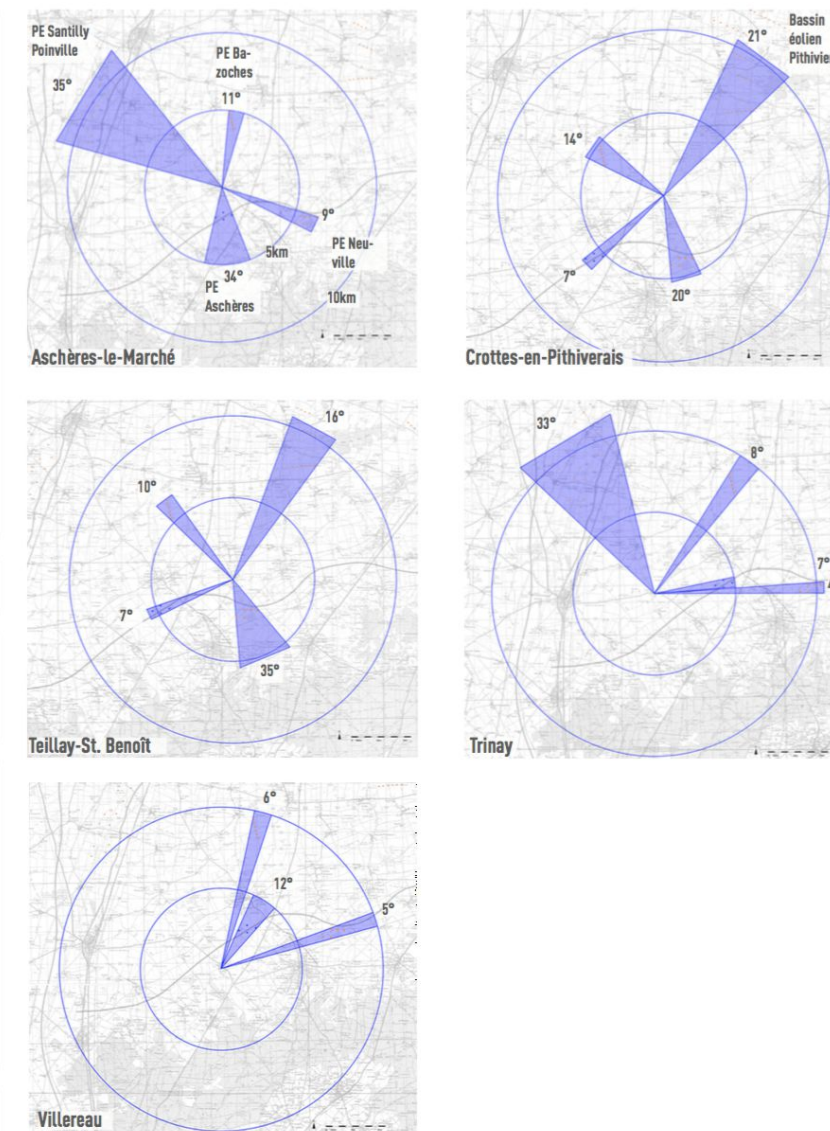
Du point de vue des habitants, les lieux de vie quotidiens (espaces publics) sont largement préservés. En revanche, une grande partie des sorties des villages offrent une vue sur ces éoliennes. Dans la plupart des cas, elles sont implantées dans un paysage largement ouvert et par conséquent moins prégnantes. Des espaces de respiration importants évitent que la vue d'éoliennes ne s'impose aux riverains.

	Aschères-le-Marché	Crottes-en-Pithiverais	Teillay-St-Benoît	Trinay	Villereau
Saturation visuelle évaluée sur la carte, en choisissant un village comme centre de référence					
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes à moins de 5 km, depuis le centre du village (A)	45	34	42	7	18
Somme d'angles sur l'horizon interceptés par des éoliennes entre 5 et 10 km, depuis le centre du village (A')	44	28	26	45	11
Indice d'occupation des horizons A + A' (sans exclure les doubles comptes)	89	62	68	52	29
Nombre d'éoliennes présentes sur le territoire (B), en comptabilisant toutes les éoliennes des parcs distants de moins de 5km	14	15	9	4	4
Indice de densité sur les horizons occupés Ratio nombre d'éoliennes/angle (B/[A+A'])	0,16	0,24	0,13	0,08	0,14
Espace de respiration : plus grand angle sans éolienne	94	108	104	223	297

Constat effectué sur place :	Absence de risque	Absence de risque	Absence de risque	Absence de risque	Absence de risque
Impact paysager lointain					
Concurrence visuelle avec le clocher ou autre monument depuis les routes rayonnant vers le village	Oui	Non	Non	Oui	Non

Saturation visuelle évaluée depuis l'intérieur du village					
Présence d'éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 2 km de rayon centré sur le village	Oui	Non	Non	Non	Non
Eolienne distante de moins de 2 km visible depuis une place du village	Non	Non	Non	Non	Non
Inscription d'une éolienne dans l'axe d'une portion de rue rectiligne (200 m minimum)	Non	Non	Non	Non	Non
% de sorties de village (routes) d'où l'on voit des éoliennes à moins de 10 km	100%	100%	100%	66%	100%
Chemins entourant le village	Non	Oui	Non	Oui	Oui

Constat effectué sur place :	Absence de risque	Risque sur Sortie Sud	Absence de risque	Absence de risque	Absence de risque



6.10. APPRÉCIATION DES IMPACTS

Les impacts paysagers sont souvent fortement ressentis par les usagers du paysage et en premier lieu par les riverains d'un site. Le changement radical de vocation (secteur naturel et agricole en secteur marqué par des objets industriels) fait subir au paysage une transformation profonde.

Les paragraphes suivants résumeront les effets observés et analysés à l'aide des photomontages :

6.10.1. IMPACTS DIRECTS PERMANENTS

L'analyse des impacts directs permanents du projet éolien a conduit aux constats suivants :

- Implantation du projet dans l'unité paysagère de la Beauce dont l'échelle est adaptée aux éoliennes,
- Implantation du projet à proximité de l'autoroute suivant la nouvelle ligne organisatrice du paysage, à l'articulation entre deux séquences homogène de l'autoroute,
- Perception du projet depuis les points de vue stratégiques : en cohérence avec la structure du paysage, implantation majoritairement lisible créant une nouvelle figure paysagère,
- Pas de perception depuis les lieux de vie proches (place, placette, rue commerçante, espaces verts...), qui se situent aux cœurs du village proche, notamment d'Aschères-le-Marché,
- Perception modérée du projet depuis la plupart des routes d'accès aux quartiers-satellites d'Aschères-le-Marché. Des obstacles visuels proches masquent en totalité ou partiellement le parc éolien. En général, il est à l'échelle des éléments de paysage perçus, ce qui limite considérablement l'effet d'écrasement. Il ne se situe pas dans un axe de route,
- Présence de boisements et du relief qui atténuent la perception du projet éolien depuis le lointain,
- Un seul impact paysager important : une co-visibilité avec le patrimoine protégé (église d'Aschères-le-Marché), depuis une route secondaire, avec une concurrence visuelle et un conflit d'échelle avec le bâti, mais l'effet d'écrasement sur les constructions reste modéré,
- Saturation visuelle : une seule sortie de bourg (Crottes-en-Pithiverais) est concernée. Ailleurs, elle n'est pas ressentie contrairement aux indices, car il s'agit d'un paysage à grande échelle, où malgré la présence d'éoliennes, les espaces de respiration visuelle restent importants.

L'impact visuel des aménagements annexes :

- La plupart des chemins d'accès sont existants. Il est prévu de les renforcer et de les élargir. Seuls les accès aux éoliennes depuis ces chemins d'exploitation seront créés,
- Afin de faciliter la giration et le retournement des camions pendant le chantier, des plateformes de circulation temporaire seront aménagées au Nord-Est, ainsi qu'au niveau des dessertes de chaque éoliennes. Les accès aux éoliennes et plateformes de levage resteront en place durant toute l'exploitation et seront démantelés ensuite.

6.10.2. IMPACTS INDIRECTS PERMANENTS

L'analyse des impacts indirects permanents du projet éolien a conduit aux constats suivants :

- La composition du parc est cohérente avec la structure du paysage. Elle s'appuie sur l'autoroute et conforte son rôle d'infrastructure,
- Le parc ne sera pas perçu depuis les pôles d'attrait touristiques majeurs du département. Il n'est pas visible depuis le site du Château de Chamerolles, le patrimoine à reconnaissance régionale le plus proche,
- La composition du parc éolien marque un seuil dans la perception séquentielle du paysage depuis l'autoroute. Par conséquent, elle ne perturbe pas l'effet vitrine de l'autoroute,
- La RD97, qui traverse le territoire concerné, constitue un axe routier important. De ce fait, elle génère également un effet de vitrine pour le secteur proche qui n'est pas perturbé par le projet,
- Le projet n'oculte pas de perspective monumentale et n'impacte donc pas une image emblématique du territoire concerné. Aucune co-visibilité avec la flèche de l'église Saint-Salomon et Saint-Grégoire de Pithiviers, aucune co-visibilité avec la forteresse d'Yèvre-le-Châtel.

6.10.3. IMPACTS DIRECTS TEMPORAIRES

Pendant la durée des travaux, les emprises concernées présenteront des impacts visuels en particulier pour les riverains. Une signalétique d'information sur la nature et la durée des travaux sera mise en place et tenue à jour.

Le trafic des engins de chantier sera susceptible d'avoir des impacts sur les champs visuels. L'obligation de nettoyage des voies empruntées sera étroitement suivie.

6.11. RÉDUCTION DES IMPACTS ET MESURES COMPENSATOIRES

Il s'agit d'une approche intégrée de la démarche paysagère. Des objets de grande dimension sont difficiles à masquer. Créer un parc éolien, c'est d'abord aménager un paysage.

Une mesure d'évitement a été choisie en éloignant les éoliennes par rapport aux habitations nettement supérieure aux 500 m réglementaires. Les éoliennes les plus proches des habitations se situent à plus de 800 m.

Au fil de l'étude, une composition s'est imposée d'une façon pertinente, apportant une ponctuation intéressante à ce paysage d'une échelle vaste. Il participera à l'organisation du paysage, formant des points d'appel, renforçant la lecture d'un nouveau paysage.

6.12. MESURES RÉDUCTRICES OU D'ACCOMPAGNEMENT

6.12.1. AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS PRÉVIS DANS LE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT

Pour insérer le projet dans son environnement immédiat, les aménagements paysagers suivants sont prévus :

- Les chemins d'accès, les plateformes de montage et le parking seront en stabilisé renforcé. Les matériaux utilisés seront naturels.
- Aucun fossé ne sera supprimé, les écoulements de l'eau ne seront pas modifiés.
- Les façades du poste de livraison auront un enduit dans un ton Beige/Crème afin de s'inscrire dans la tonalité générale de l'environnement proche.
- Un panneau d'information sur le parc éolien et son fonctionnement sera installé à côté du poste de livraison.
- Toutes les lignes de raccordement seront enterrées.

6.12.2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

D'après les élus, le Metaséquoia situé proche de l'église classé est fragilisé depuis une tempête. Cet arbre est un élément remarquable sur la commune. Il est donc proposé de faire réaliser un audit par un expert, puis en fonction des résultats, de prévoir un traitement de consolidation du végétal dans le cadre de ce projet.

Un budget de 5 000 € est à prévoir.

La mise en oeuvre de cette mesure est conditionnée à l'obtention des autorisations préfectorales, purgées de tout recours.

CHAPITRE 7. ANALYSE DES VARIANTES

Lors de la démarche de concertation du projet, plusieurs scénarios ont été évalués et comparés, en fonction de critères environnementaux, paysagers, patrimoniaux mais aussi techniques, réglementaires et économiques.

Les variables doivent répondre aux objectifs suivants :

- maximisation ou optimisation du potentiel énergétique (dépendante de l'emplacement des éoliennes et de la puissance installée) ;
- inscription paysagère favorable (prise en compte des éléments structurants du paysage) ;
- moindre empiètement sur les habitats naturels au besoin de protection marquée ;
- respect d'une distance de 500 m des zones à vocation d'habitat ;
- recherche du moindre impact acoustique.

Cette phase permet d'aboutir à un projet final de moindre impact sur les plans environnemental, paysager et patrimonial, et qui soit techniquement et économiquement réalisable.

Ce chapitre s'appuie sur les analyses réalisées dans les études suivantes, qui figurent en intégralité dans le dossier 7 du dossier de demande d'autorisation unique.



Cf. Dossier 7-

Etude d'impact - Expertise écologique, Institut d'Ecologie Appliquée SARL, Août 2016
Volet paysage et patrimoine, Agence VIOLA THOMASSEN Paysagistes, Juillet 2016
Etude d'impact acoustique, Gantha, Juin 2016

Analyse des variantes

7.1. RECHERCHE DE VARIANTES D'IMPLANTATION

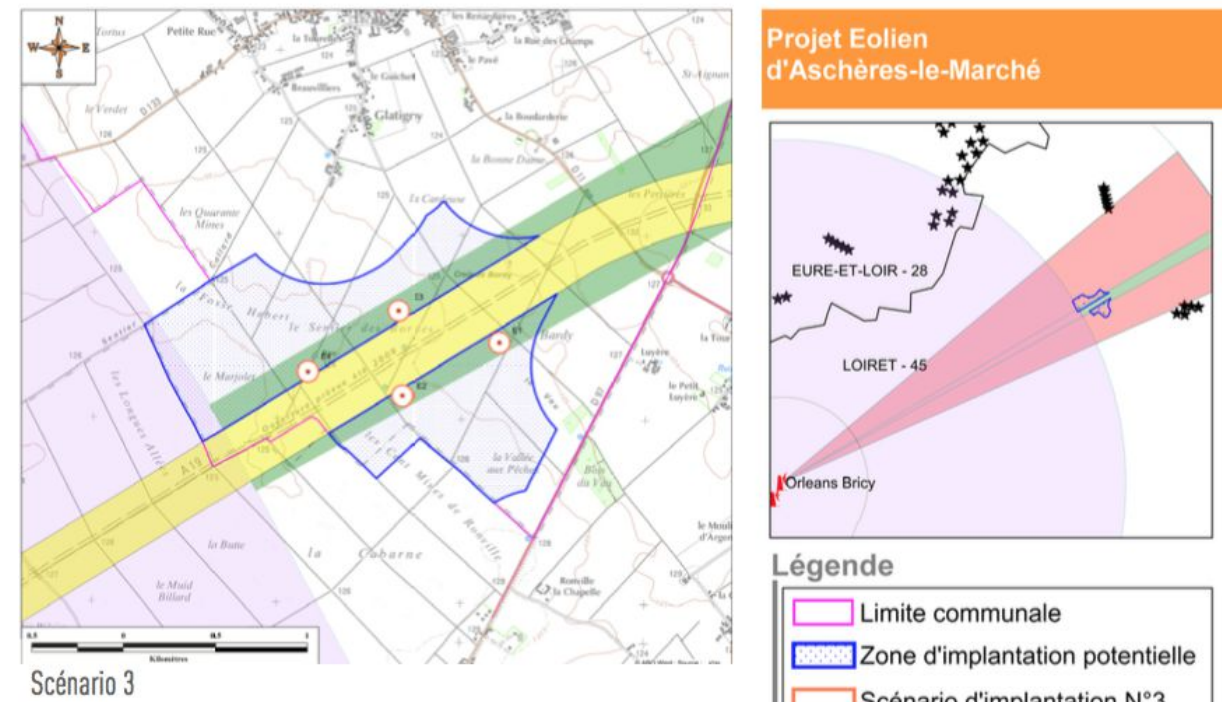
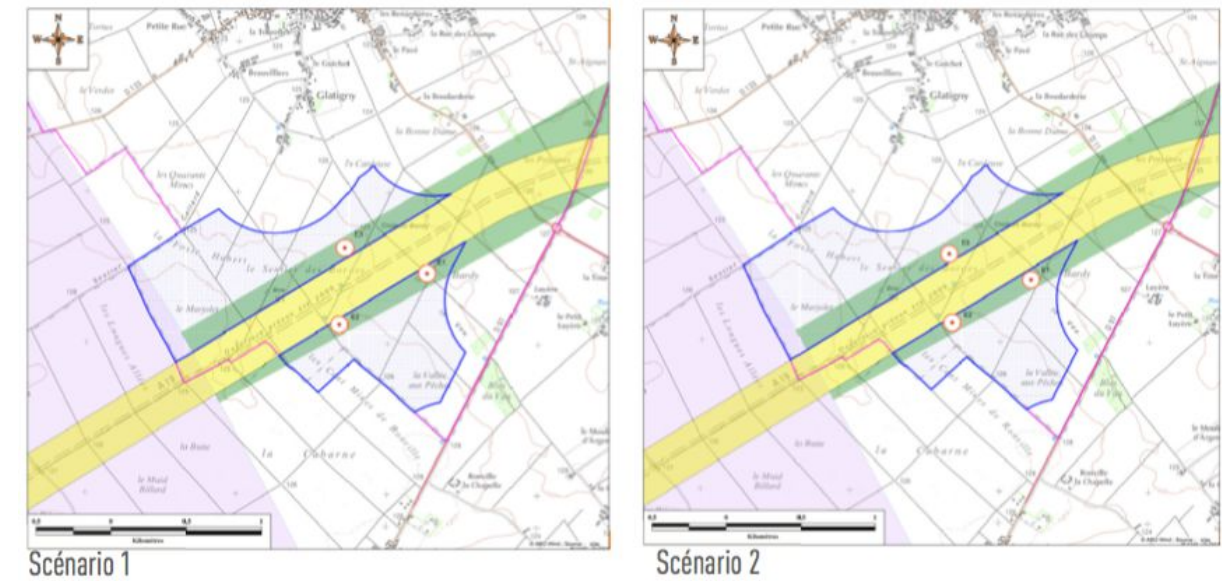
Le présent projet est conçu comme un prolongement du Parc éolien de Neuville-aux-Bois. Adossé à l'autoroute, il doit articuler deux parcs éoliens existant ou accordé (Bazoches et Neuville) qui se distinguent par leur composition singulière et compacte. Il permettra de conforter le bassin éolien n°2 de la région Centre-Val de Loire en créant un nouveau repère visuel compact proche de l'autoroute.

De nombreuses contraintes techniques réduisent la marge de manoeuvre pour trouver une implantation respectant les enjeux du paysage, du patrimoine et du cadre de vie :

- le Radar défense d'Orléans-Bricy, et les servitudes radio-électriques associées (ouverture et séparation angulaire - Voir carte ci-contre),
- les servitudes aéronautiques concernant l'armée de l'air et la DGAC (Direction générale de l'aviation civile),
- les espaces tampon vis-à-vis des infrastructures routières,
- les espaces tampon avec les agglomérations, les habitations et les bois,
- les disponibilités foncières.

La recherche de variantes d'implantation a été un travail itératif en différentes phases avec la prise en compte successive des enjeux paysagers, patrimoniaux, fonciers et du cadre de vie.

La composition du scénario 1 forme un triangle régulier. Le scénario 2, issu du scénario 1, répond mieux aux enjeux patrimoniaux et cadre de vie, tandis que le scénario 3 en composition trapézoïde crée une forme symétrique lisible et reconnaissable dans l'espace.



Projet Eolien d'Aschères-le-Marché

Légende

- Limite communale
- ▨ Zone d'implantation potentielle
- ▭ Scénario d'implantation N°3

Servitudes

- ▭ Tampon autoroute A19 (150m)

Radar défense - Orléans Bricy

- ▭ Zone d'interdiction (0 à 20 km)
- ▭ Secteur défavorable (5° mini entre chaque parc éolien)
- ▭ Secteur favorable (1.5° maxi par parc éolien)

7.2. ANALYSE DES VARIANTES

7.2.1. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE

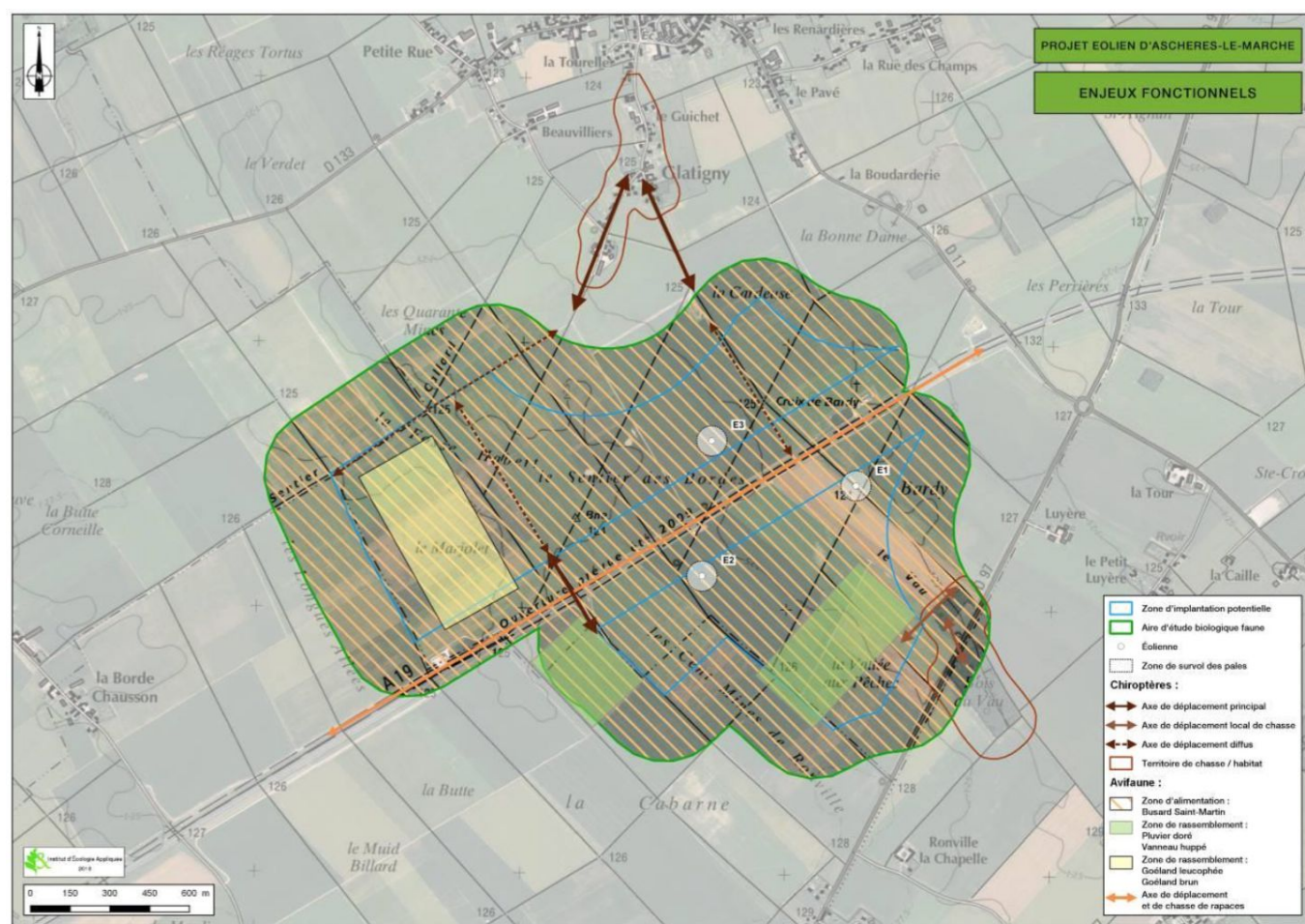
7.2.1.1. VARIANTE N°1 : 3 ÉOLIENNES : 1 AU NORD ET 2 AU SUD

Avantages

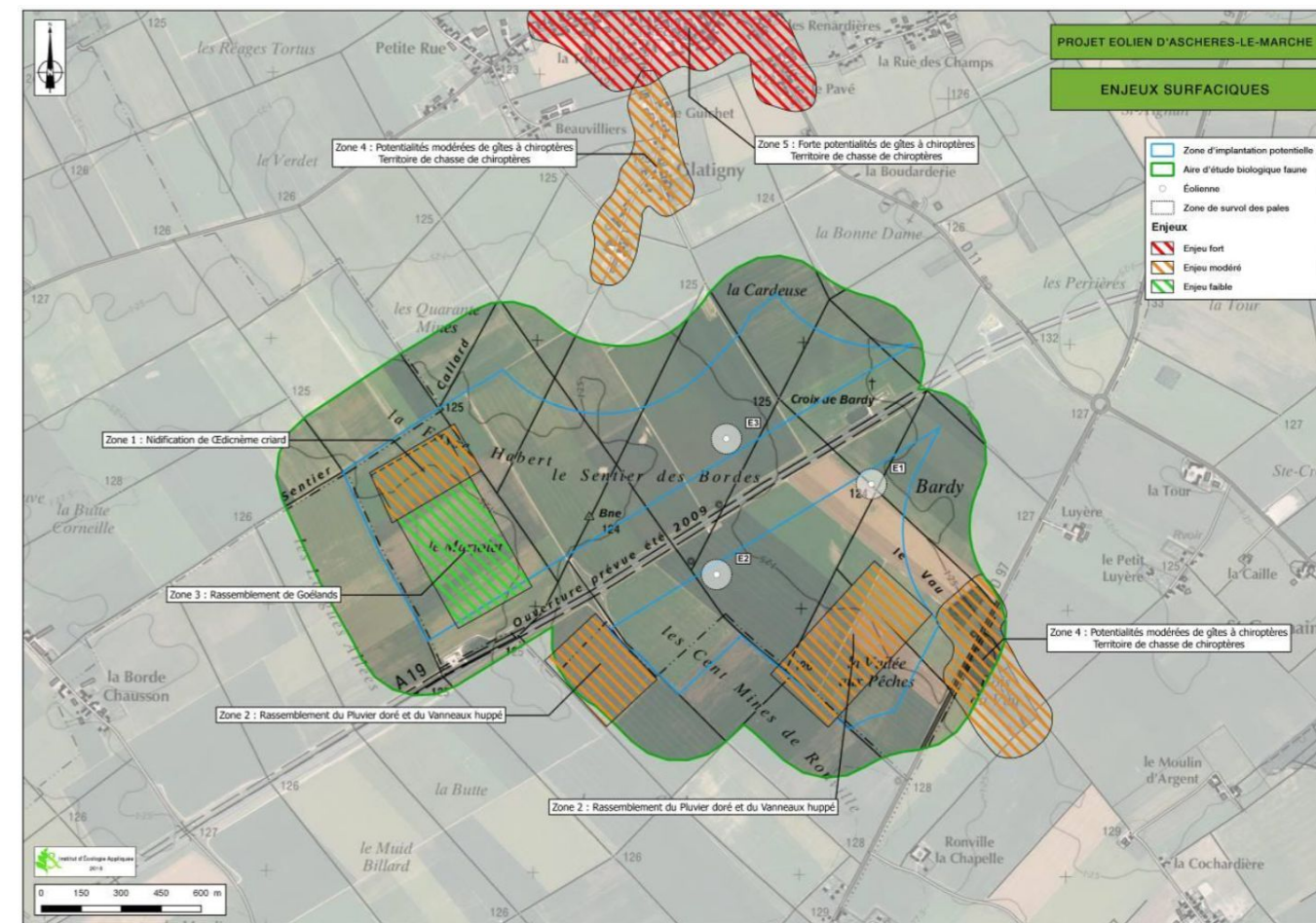
- Emplacements des éoliennes correspondant à des secteurs sans enjeu fonctionnel ni surfacique pour l'avifaune comme pour les Chiroptères.

Inconvénients

- Aucun inconvénient notable au plan biologique.



Carte 36 - Comparaison variante N°1 et enjeux fonctionnels



Carte 37 - Comparaison variante N°1 et enjeux surfaciques

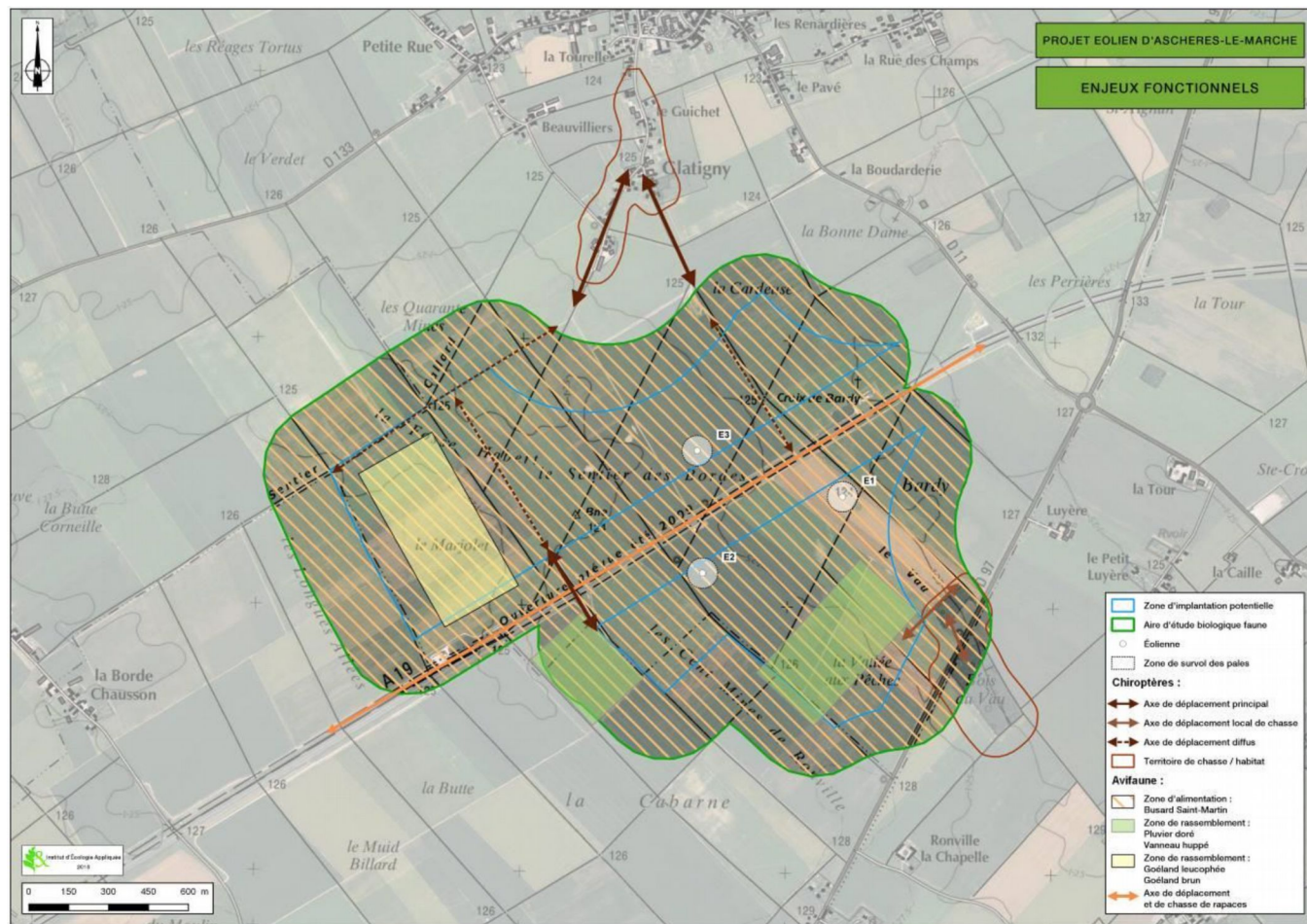
7.2.1.2. VARIANTE N°2 : 3 ÉOLIENNES : 1 AU NORD ET 2 AU SUD (E1 ET E3 DÉCALÉES VERS LE SUD-OUEST PAR RAPPORT À LA VARIANTE 1)

Avantages

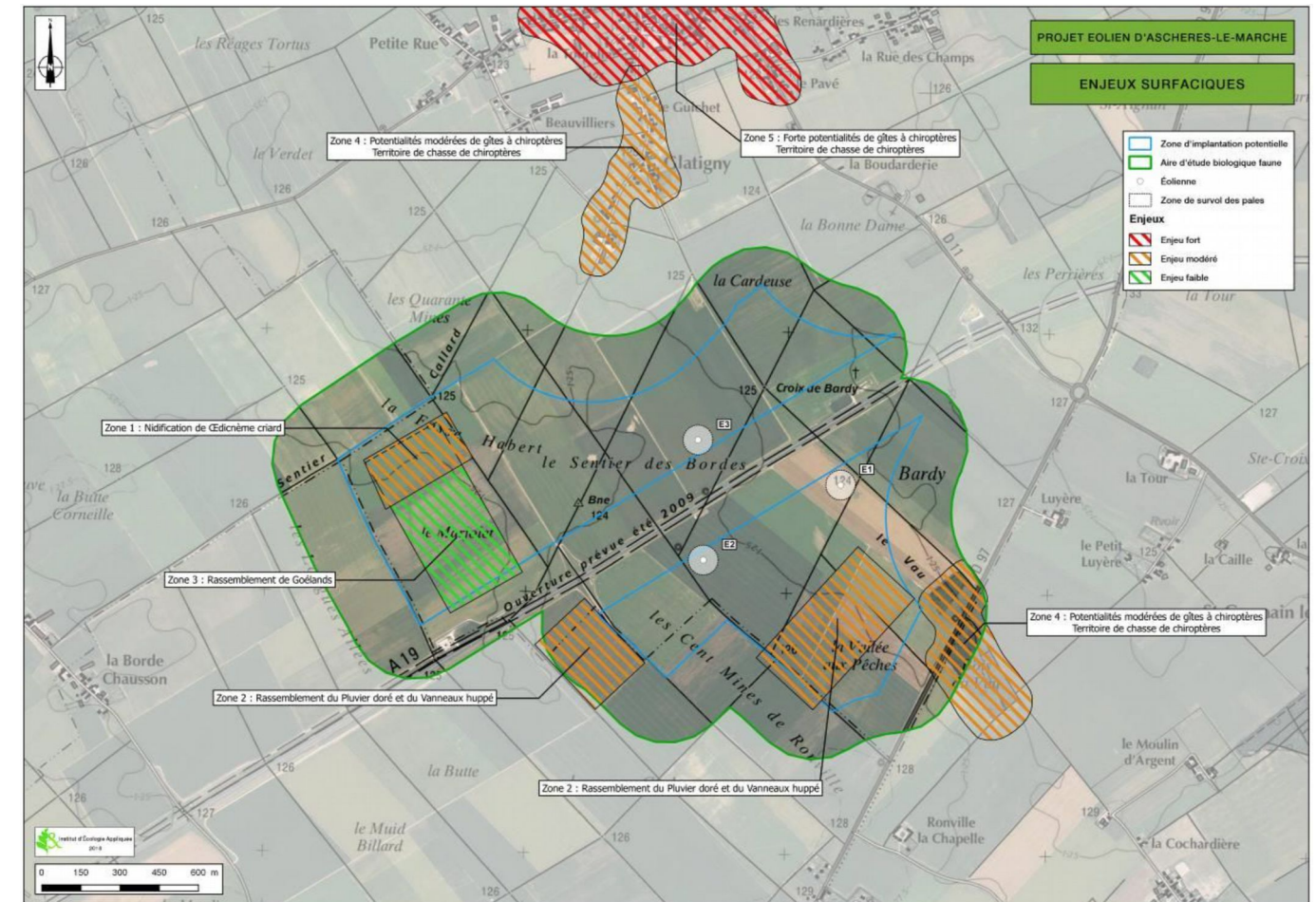
- Emplacements des éoliennes correspondant à des secteurs sans enjeu fonctionnel ni surfacique pour l'avifaune comme pour les Chiroptères.

Inconvénients

- Aucun inconvénient notable au plan biologique.



Carte 38 - Comparaison variante N°2 et enjeux fonctionnels



Carte 39 - Comparaison variante N°2 et enjeux surfaciques

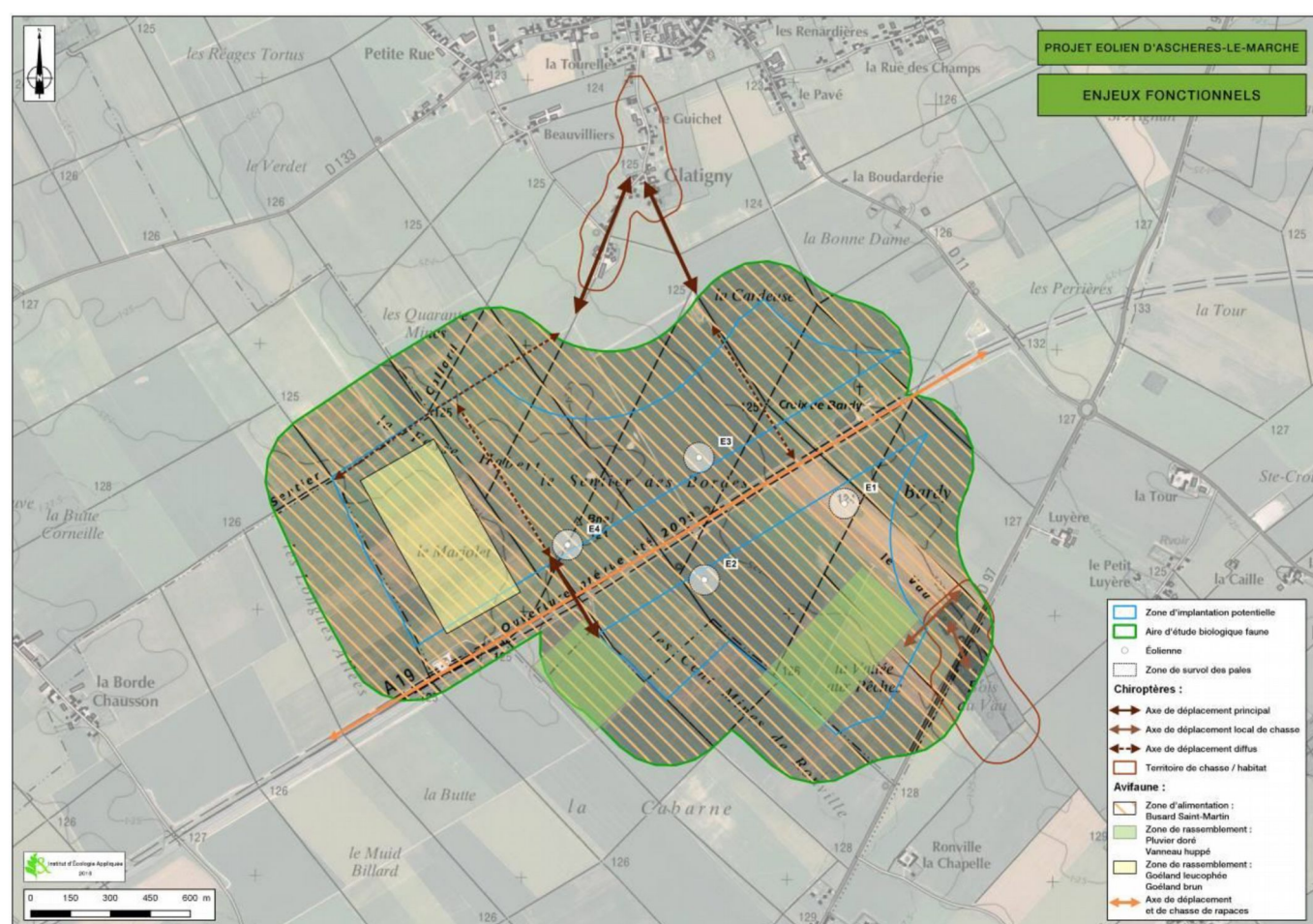
7.2.1.3. VARIANTE N°3 : 4 ÉOLIENNES : 2 AU NORD ET 2 AU SUD

Avantages

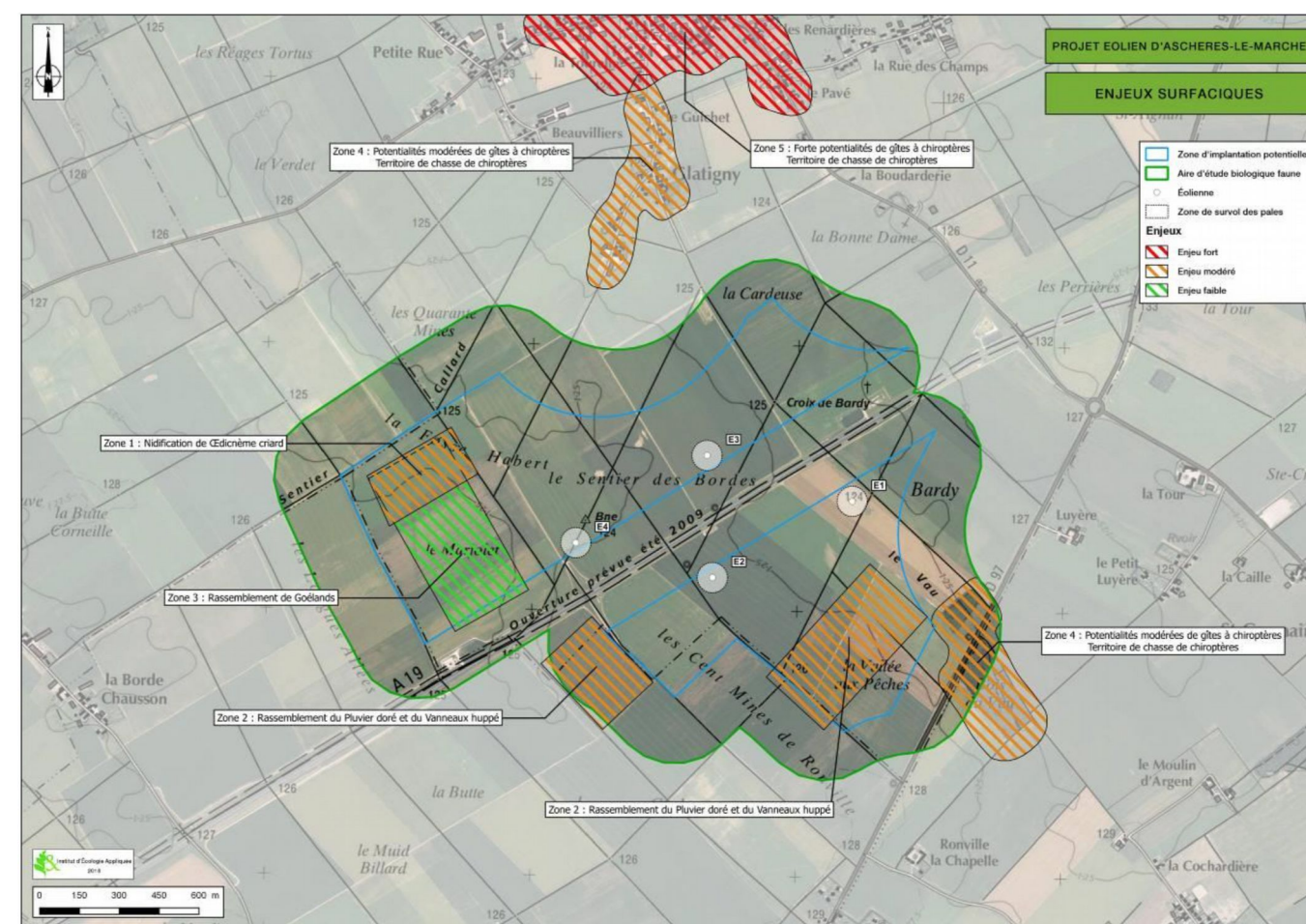
- Emplacements des éoliennes correspondant à des secteurs sans enjeu fonctionnel ni surfacique pour l'avifaune, et sans enjeu surfacique pour les Chiroptères.

Inconvénients

- Une éolienne supplémentaire par rapport aux autres variantes ;
- L'éolienne E4, est située à 75 m d'un axe principal de déplacement de chiroptères (un chemin agricole). Cette distance est suffisante pour ne pas entrainer de surplomb de l'axe par les pâles (l'aplomb du bout de pale est à environ 20 m de distance du chemin).



Carte 40 - Comparaison variante N°3 et enjeux fonctionnels



Carte 41 - Comparaison variante N°3 et enjeux surfaciques